

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2449

3 octobre 2013

SOMMAIRE

Agadi S.A.	117506	La Formica	117552
Alpha-Lux Investments S.à r.l.	117506	Massawa S.A., SPF	117552
Finacor Holding S.A.	117544	Networkers S.A.	117549
Findernest S.A.	117543	Saturn Luxembourg	117526
Foxy Investments S.A. SPF	117527	SCIO-Fund SICAV-FIS	117525
Galen S.A.	117532	Scope Investments S.à r.l.	117526
Garena Invest S.à r.l.	117543	Securinov S.A.	117517
Garmond S.A.	117532	Select Equities	117517
Gérance et Syndic de l'Immobilier	117531	SI BEG Holding II S.à r.l.	117518
GL Europe Nottingham 12 S.à r.l.	117532	SI BEG Holding S.à r.l.	117518
Global Sports Entertainment S.à r.l.	117542	Soliciel s.à r.l.	117525
GP Leasing S.à r.l.	117530	Southern European Real Estate Holdings S.A.	117545
Greenwich Data (Rochester) S.à r.l.	117528	Spa Di Walla Investor S.A.	117519
Harmon Europe Holding S.à r.l.	117531	Spa Di Walla Investor S.C.A.	117519
HTF US Life 2 S.à r.l.	117515	Starship Investments S.A.	117526
IFE Gestion	117508	StoneCreek Capital International Ltd. ..	117518
IF Three 1 S.à r.l.	117515	Subtone Investments S.à r.l.	117527
IF Three Top S.à r.l.	117515	Sucre Vert S.A.	117527
IF Two 1 S.à r.l.	117510	Sushi House SA	117545
IF Two Log 1 S.à r.l.	117509	Target Selection	117544
If Two Log 1 SC 1 S.à r.l.	117509	Tarinech S.à r.l.	117547
IF Two Log 1 SC 2 S.à r.l.	117509	TBU-1 International S.A.	117547
Infinitif Holding S.à r.l.	117517	TBU-4 International S.A.	117548
Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l.	117506	TCA Opportunity Holding S.à r.l.	117548
INL 1 S.à r.l.	117516	Telovia S.A.	117548
INL 2 S.à r.l.	117516	T.E.S.S. S.A.	117547
INL Top S.à r.l.	117516	Thundercat S.A.	117546
Inter-Concept Electro S.à r.l.	117517	Tika S.à r.l.	117546
Investissements Croissances SPF, S.A. ..	117510	Toro Investment S.à r.l.	117546
I.R.I.S. (Luxembourg) S.A.	117508	Via Com S.A. - SPF	117549
I.R.I.S. (Luxembourg) S.A.	117507		
Ivalo S.à r.l.	117507		

Agadi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 177.702.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 19 août 2013

Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France) et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.

Stéphanie COLLEAUX / Nadia UWIMANA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013119155/13.

(130145254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Alpha-Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.140.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 21 janvier 2013 que la société Alpha Pharma Bermuda GP transfère toutes les parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 93.646, ayant son siège social au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119157/14.

(130144891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 116.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.949.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société que:

1. La démission de Monsieur Lawrence Kurland, gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 18 juillet 2013.

2. Monsieur Scott McKinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 18 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 18 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Mr Olivier Caremans, gérant de catégorie A;

Mr Jeffrey Tallyen, gérant de catégorie A;

Mr Scott McKinlay, gérant de catégorie B;

Mme Agnes Csorgo, gérant de catégorie B; et

Mr Benoît Bauduin, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013119945/27.

(130146064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Ivalo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.228.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que, l'Associé Unique de la société IVALO S.à r.l. à savoir Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a cédé en date du 25 juillet 2013 la totalité de ses parts sociales qu'elle détenait dans la société de la manière suivante:

- 34 parts sociales ont été cédées à Mr Miguel de Almeida Gradin, demeurant à Praia de Botafogo, 228, 15th floor – B, CEP 22250-906, Rio de Janeiro – RJ, Brazil

- 33 parts sociales ont été cédées à Mme Ana Maria de Almeida Gradin, demeurant à Praia de Botafogo, 228, 15th floor – B, CEP 22250-906, Rio de Janeiro – RJ, Brazil

- 33 parts sociales ont été cédées à Monsieur Bernardo Afonso de Almeida Gradin, demeurant à Av. Brigadeiro Faria Lima, 2277, cj.1501 Jardim Paulistano, CEP 01452 – 000, Sao Paulo – SP, Brazil

Luxembourg, le 22 août 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013119950/20.

(130145800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

I.R.I.S. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 93.277.

Rectification de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 janvier 2011.

Le soussigné Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de l'assemblée générale extraordinaire, reçu par son ministère en date du 12 janvier 2011, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2011, relation LAC/2011/2449, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 31 janvier 2011, référence L110018675, pour le compte de «I.R.I.S. (Luxembourg) S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.277, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1568 du 2 juillet 2013,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Il y a lieu de lire:

«Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'actionnaire unique modifie le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social et Actions (premier alinéa).** Le capital social est fixé à 442.000 EUR (quatre cent quarante-deux mille euros), divisé en deux mille deux cent dix-huit (2.218) actions sans valeur nominale, entièrement libérées."»

Au lieu de:

«Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'actionnaire unique modifie le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social et Actions (premier alinéa).** Le capital social est fixé à 442.000 EUR (quatre cent quarante-deux mille euros), divisé en 625 (six cent vingt-cinq) actions sans valeur nominale, entièrement libérées."»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Signé: P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08/08/2013. Relation: LAC/2013/37199. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22/08/2013.

Référence de publication: 2013119938/34.

(130145753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

I.R.I.S. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 93.277.

—
Rectification de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 mai 2013.

Le soussigné Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de l'assemblée générale extraordinaire, reçu par son ministère en date du 6 mai 2013, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2013, relation LAC/2013/21294, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 15 mai 2013, référence L-130076778, pour le compte de «I.R.I.S. (Luxembourg) S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.277, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1568 du 2 juillet 2013,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Il y a lieu de lire:

«Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique modifie le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social et Actions (premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million quatre cent quarante-deux mille euros (1.442.000,-EUR), divisé en deux mille deux cent dix-huit (2.218) actions sans valeur nominale."«

Au lieu de:

«Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique modifie le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social et Actions (premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million quatre cent quarante-deux mille euros (1.442.000,-EUR), divisé en 625 (six cent vingt-cinq) actions sans valeur nominale."»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Signé: P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08/08/2013. Relation: LAC/2013/37200p. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22/08/2013.

Référence de publication: 2013119937/34.

(130145750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

IFE Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.767.

—
Par décision du Conseil d'Administration, tenu par voie circulaire, Monsieur Cédric JAUQUET, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté, avec effet rétroactif au 25 juillet 2013, et sous réserve de l'agrément de la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier), en remplacement de Mr Yves BIEWER, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Veillez noter que la nouvelle adresse de l'administrateur Monsieur Jean Bodoni est: 32, rue Mathias Goergen à L-8028 Strasen.

Luxembourg, le 22/08/2013.

Pour: IFE Gestion

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013119958/20.

(130146033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

If Two Log 1 SC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.435.775,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 132.214.

—
Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 02 août 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013119955/18.

(130146045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

IF Two Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.304.

—
Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 02 août 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013119954/18.

(130146046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

IF Two Log 1 SC 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.435.775,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 132.180.

—
Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 02 août 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013119956/18.

(130146049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

IF Two 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.314.

—
Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 02 août 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013119957/18.

(130146048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Investissements Croissances SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 179.661.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jacques HEBBELINCK, pensionné, né à Bottelare - Belgique, le 26 juillet 1942, demeurant à B-9890 Gavere, Munkbosstraat 4 (Belgique), et

2) Madame Arlette HELLEBAUT, épouse HEBBELINCK, pensionnée née à Scheldewindeke-Belgique, le 24 juillet 1945, demeurant à B-9890 Gavere, Munkbosstraat 4 (Belgique)

ici représentés par Maître Andreas KOMNINOS, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre II. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "INVESTISSEMENTS CROISSANCES SPF, S.A." (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre III. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou
- b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} mardi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre VI. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VII. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VIII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jacques HEBBELINCK, préqualifié, cinquante actions,	50
2) Madame Arlette HELLEBAUT, préqualifiée, cinquante actions,	50
Total: cent actions,	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est établie à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jacques HEBBELINCK, retraité, né à Bottelare - Belgique, le 26 juillet 1942, demeurant à B-9890 Gavere, Munkbosstraat 4 (Belgique);
 - b) Madame Arlette HELLEBAUT, retraitée, née à Scheldewindeke -Belgique, le 24 juillet 1945, demeurant à B-9890 Gavere, Munkbosstraat 4 (Belgique).
 - c) Madame Kahrien LERBS, salariée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130-132 Route d'Arlon,
4. FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE, établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.67480, est nommé commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Jacques HEBBELINCK, préqualifié, aux fonctions:
 - de président du conseil d'administration, et
 - d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Andreas KOMNINOS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 août 2013. Relation GRE/2013/3198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013119975/252.

(130146021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

IF Three 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.316.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 02 août 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013119953/18.

(130146031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

IF Three Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.328.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 02 août 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013119952/18.

(130146039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

HTF US Life 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.489.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 31 janvier 2012 entre la société HTF US LIFE 2 GmbH & Co. KG GmbH, d'une part, et la société HTF US LIFE 2 VENTURES S.à r.l., société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169488, ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, d'autre part, que HTF US LIFE 2 GmbH & Co. KG GmbH a cédée la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société (soit 30.000 parts sociales) à la société HTF US LIFE 2 VENTURES S.à r.l., avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fait à Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119935/18.

(130145557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

INL Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.315.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 02 août 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013119967/18.

(130146030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

INL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.305.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 02 août 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013119968/18.

(130146038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

INL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.306.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 02 août 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013119969/18.

(130145606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Infinitif Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 178.006.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des Associés du 19 août 2013 que:

- la démission de Monsieur Olivier DEDOBBELEER en tant que gérant unique avec effet immédiat a été acceptée;
- la décision de nommer Monsieur Stéphane ALLART, né le 19 février 1981 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement au 16 rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg, en qualité de gérant unique avec effet immédiat et pour une durée indéterminée a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2013119966/16.

(130145960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Inter-Concept Electro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.859.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013119970/10.

(130145452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Securinov S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 2-4, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 147.273.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120851/9.

(130146660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.638.

—
Faisant suite à la démission de Monsieur Jean-Luc NEYENS de son poste d'administrateur de la Société en date du 19 août 2013 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant, le Conseil d'Administration se compose désormais de:

- Monsieur Vincent PLANCHE,
- Monsieur Frédéric ADAM
- Monsieur Vincenzo SCARFO, avec adresse résidentielle au 86 bis, rue du Dauphine, F-54400 Cosnes et Romain.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour Select Equities

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / *Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2013120854/19.

(130146678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

SI BEG Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.073.

En date du 6 août 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A avec effet au 19 août 2013.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet au 19 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Pour la Société

Jacob Mudde

Gérant de classe A

Référence de publication: 2013120856/19.

(130146926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

SI BEG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.894.

En date du 6 août 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A avec effet au 19 août 2013.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet au 19 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Pour la Société

Jacob Mudde

Gérant de classe A

Référence de publication: 2013120857/19.

(130146938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

StoneCreek Capital International Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.020.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.605.

EXTRAIT

En date du 6 août 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Jacques de Patoul, en tant que gérant de catégorie B de la Société, est acceptée avec effet au 22 août 2013.

- Cedric Muenze, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120843/16.

(130146284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**Spa Di Walla Investier S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Spa Di Walla Investier S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.845.

L'an deux mille treize, le dix juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SPA DI WALLA INVESTIER S.A.», ayant son siège social à L- 2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 177845, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2013, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude SCHONG, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société en commandite par actions.
2. Changement de la dénomination sociale et refonte des statuts afin de les adapter à ceux d'une société en commandite par actions.
3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
4. Nomination d'un conseil de surveillance.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme sociale de la Société, sans interrompre sa personnalité juridique, et d'adopter la forme d'une société en commandite par actions en conformité avec les dispositions de l'article 3 de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Le capital est actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS (3) actions de commandité de valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune, et par TROIS CENT SEPT (307) actions ordinaires de valeur nominale CENT EUROS (EUR 100.) chacune, qui ont été attribuées comme suit:

1. WALLA INVESTIER LIMITED ayant son siège social à P.O. Box 3175 Road Town Tortola B.V.I. trois (3) actions de commandité
2. DORSTEIN LIMITED ayant son siège social à Strovolos Center Office 204, Strovolos, P.C. 2018 Nicosia Chypre, trois cent sept (307) actions ordinaires.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SPA DI WALLA INVESTER S.C.A., et de modifier totalement les Statuts de la Société afin de les adapter à ceux d'une société en commandite par actions ainsi qu'il suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination et forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de SPA DI WALLA INVESTER S.C.A. (ci-après désignée comme la Société), qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant de la Société.

Au cas où le Gérant décide que se sont produits, ou sont sur le point de se produire, des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou entre ce siège et l'étranger, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Gérant de la Société ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le Gérant aura confié la gestion ordinaire.

Art. 3. Objet de la société. La Société a pour seul objet la prise de participations directement ou indirectement, sous toutes formes, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou autres entités; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toutes sortes; la détention, administration, mise en valeur et gestion de son portefeuille.

La Société peut effectuer des investissements par le biais de participations directes ou indirectes dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères et peut détenir ou mettre ne valeur des brevets et autres droits relatifs à des biens immatériels.

La Société peut emprunter de l'argent sous toutes formes et peut garantir tous emprunts. Elle peut prêter des fonds et émettre des garanties également en faveur d'autres sociétés, filiales, affiliées ou autres.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut toutefois participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et peut prêter toute l'assistance nécessaire par voie de prêts, de garanties ou autrement. D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de gestion et de contrôle et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être liquidée à tout moment sur décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant selon les modalités prévues pour la modification des statuts et avec l'accord du gérant.

Art. 5. Capital. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois (3) actions de commandité (actions de classe A) et trois cent sept (307) actions ordinaires (actions de classe B), chacune d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR.).

Les associés commandités sont solidairement et indéfiniment responsables des obligations sociales. Les associés commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence de leur propre participation.

Toutefois, ces derniers, sauf en ce qui concerne l'exercice de leurs droits d'actionnaires dans le cadre des assemblées générales, doivent s'abstenir d'accomplir des actes au nom de la Société à quelque titre que ce soit et sous quelque forme que ce soit, sous peine de devenir indéfiniment responsables.

Le capital autorisé de la Société est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR. 500.000,-) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions ordinaires de valeur nominale CENT EUROS (EUR. 100,-) chacune.

Le Gérant est autorisé, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des statuts au Mémorial C, à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital souscrit, à l'intérieur des limites du capital autorisé.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises aux conditions fixées par le Gérant; plus précisément, en ce qui concerne la souscription et la libération des actions à souscrire et libérer, le Gérant peut déterminer la période durant laquelle les actions seront souscrites et émises ainsi que le montant de ces actions, si les actions autorisées sont souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure les libérations des nouvelles actions souscrites peuvent être acceptées en numéraire ou par apports autres qu'en numéraire et de quelle façon les actions nouvellement souscrites seront réparties entre les actions de classe A et les actions de classe B. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou partie, le Gérant est expressément autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires. Le Gérant peut déléguer tous directeurs, mandataires ou toute autre personne dûment autorisée

par écrit pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Gérant aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, il fera, dans le même temps, adapter le présent article à la modification intervenue.

Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés et diminués par décision de l'assemblée générale des actionnaires avec les modalités prévues pour la modifications des statuts.

En cas d'augmentation de capital social, les droits inhérents aux nouvelles actions émises seront les mêmes que ceux concernant les actions initialement émises.

Art. 6. Actions. Toutes les actions de classe A et B sont nominatives.

La Société tient un registre des actionnaires à son siège social et tous les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Ce registre contient l'indication précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues, les montants des financements effectués et la date des éventuelles cessions.

La Société émettra l'indication précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues, les montants des financements effectués et la date des éventuelles cessions.

La Société émettra des certificats d'actions qui pourront regrouper plusieurs actions ou des fractions d'actions.

Chaque action donne droit à un vote dans l'assemblée générale.

Art. 7. Cession d'actions. Les actions sont cessibles aux conditions suivantes:

Lorsqu'un actionnaire a l'intention de céder par acte entre vifs tout ou partie de ses actions ou obligations convertibles ou droits d'option en cas d'augmentation de capital, il doit préalablement les offrir à tous les autres actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Gérant, lequel en informera les autres actionnaires, en spécifiant le nom du ou des tiers disposés à l'acquisition et à quelles conditions.

L'expression cession d'actions sera présumée inclure toute disposition, à titre gratuit ou onéreux (y compris la vente, la donation, l'échange, l'apport, la vente forcée, la vente en bloc, la fusion ou la liquidation de la Société, etc.), en vertu de laquelle s'opère, directement ou indirectement, le transfert à des tiers de la propriété ou de la nue-propriété ou des droits réels (nantissement ou usufruit) sur des actions, obligations convertibles ou des droits d'option.

Les actionnaires qui ont l'intention d'exercer leur droit de préemption doivent communiquer dans les vingt (20) jours de la réception de la lettre recommandée susmentionnée, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Gérant qui en informera les autres actionnaires. Cette lettre devra contenir la manifestation inconditionnelle de la volonté d'acquérir toutes les actions ou obligations convertibles ou tous les droits d'option mis en vente.

Au cas où l'offre serait acceptée par plusieurs actionnaires, les actions ou obligations convertibles ou les droits d'option mis en vente seront attribués à ces actionnaires en proportion de leur participation respective au capital de la Société.

Au cas où, tout en communiquant leur volonté d'exercer la préemption, un ou plusieurs actionnaires déclarent ne pas être d'accord sur le prix, ou ne pas être en mesure ou ne pas vouloir faire la même offre que le tiers - à l'exception du cas d'expropriation forcée où il aura simplement un droit de préférence en payant le prix d'adjudication dans les dix (10) jours de la communication qui devra être faite par l'adjudicataire -ce ou ces actionnaires auront de toute façon le droit d'acquérir les actions ou les obligations convertibles ou les droits d'option objet de la préemption au prix qui sera fixé par un arbitre nommé conjointement par les parties intéressées ou, en cas de désaccord, par le Gérant.

Dans le cadre de l'évaluation du prix, l'arbitre désigné devra tenir compte, de façon équitable, de la situation patrimoniale de la Société, de sa rentabilité, de sa position sur le marché, du prix et des conditions offertes par l'acquéreur potentiel lorsqu'il apparaît de bonne foi, ainsi que de toutes circonstances et conditions dont il est normalement tenu compte afin de déterminer la valeur d'actions.

L'arbitre communiquera en même temps à tous les actionnaires, par l'intermédiaire du Gérant, le résultat de son évaluation.

La prix, déterminé comme ci-dessus, oblige toutes les parties.

La propriété ou tout autre droit réel sur les actions, obligations convertibles ou droits d'option obtenus par succession légitime ou testamentaire par des personnes qui ne sont pas des descendants consanguins de l'actionnaire de cujus, devront être offerts en option aux autres actionnaires proportionnellement selon les modalités et les effets prévus aux paragraphes précédents.

Jusqu'au moment de l'émission de l'offre prévue aux paragraphes précédents, et jusqu'à son acceptation, le tiers (cessionnaire, donataire, héritier, légataire, etc.) ne sera pas inscrit sur le registre des actionnaires et ne pourra pas exercer de droit de vote et autres droits inhérents aux actions ou aux obligations convertibles ou droits d'option et ne pourra céder ces actions à des personnes autres que les autres actionnaires. Toute cession contraire ne pourra créer d'effets vis-à-vis de la Société.

Art. 8. Gestion. La société est gérée par la société WALLA INVESTER LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3175 Road Town Tortola B.V.I, en sa qualité d'associé commandité. Successivement, le Gérant pourra comprendre un ou plusieurs membres, personnes physiques ou morales.

Le Gérant a droit à une rémunération pour l'exercice de ses fonctions qui sera déterminée à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Gérant peut être révoqué conformément à l'article 17 des présents statuts.

Art. 9. Pouvoirs et responsabilité du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

L'associé commandité est tenu indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la seule signature du Gérant, agissant également par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci doivent signer conjointement.

Art. 11. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas d'empêchement ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison, le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas, et seulement si l'empêchement n'est pas temporaire et que le Gérant n'a pas préalablement désigné un ou plusieurs administrateurs pour le substituer, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans un délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues à l'article 20 des présents statuts.

Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunisse.

Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment ses livres et sa comptabilité, sont sous la surveillance d'un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres.

Dans l'exercice de ses obligations de supervision, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire, conformément à l'article 62 de la Loi.

En outre, le Conseil de Surveillance conseille la Gérance sur toutes les questions que celle-ci lui soumet.

Les membres du Conseil de Surveillance ne participent et n'interfèrent pas avec la gestion de la Société.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance, le cas échéant sera déterminée par les actionnaires.

Art. 13. Election du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par les actionnaires, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée des actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de la moitié, le Gérant convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'il puissent reprendre leurs fonctions.

Art. 14. Réunion du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisit parmi ses membres un Président. Il choisit également un Secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocations du Président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le Président préside les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, le Conseil de Surveillance désigne, à la majorité des membres, un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Un avis de convocation à toutes les réunions du Conseil de Surveillance sera adressé par lettre, télégramme ou télécopie à tous les membres, au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par lettre, télégramme ou télécopie. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres apposée sur un ou plusieurs documents écrits.

Art. 15. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les Procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le Président de la réunion et par le secrétaire. Les procurations sont annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs de leur mandataires ou des mandataires de la Société ou des membres du Conseil de Surveillance auront un intérêt personnel ou seront gérant, administrateur, membre, mandataire ou employé d'autres sociétés ou firmes.

Le Gérant ou le membre du Conseil de Surveillance ou le mandataire du Gérant ou de la Société qui remplira en même temps les fonctions de gérant, administrateur, membre, mandataire ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle le Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale - Vote. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale ne peut délibérer et voter que sur les points figurant à l'ordre du jour.

Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires participant ou par le mandataire avant le début de l'assemblée.

Le vote se fait à main levée ou par appel nominatif, sauf au cas où l'assemblée générale ne décide à la majorité simple des présents d'adopter une autre modalité de vote.

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions à une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité qualifiée représentant 70% des présents et votants, sous réserve de cas mentionnés ci-après pour lesquels il est prévu un quorum plus élevé et à l'exception des décisions ne comportant des effets que sur les actionnaires de classe A ou sur ceux de classe B, hypothèse où les actionnaires de la classe concernée voteront, avec la même majorité, dans le cadre d'assemblées de la classe concernée.

L'assemblée générale des actionnaires décidera à l'unanimité des actionnaires et sans qu'une proposition du Gérant ne soit requise sur les points suivants:

- (i) la révocation du Gérant et l'élection du nouveau Gérant;
- (ii) la modification du premier paragraphe de l'article 8 des présents statuts.

Les cas de révocation du Gérant sont ci-après énumérées de façon exhaustives:

Le Gérant a agi avec une négligence grave ou avec dol en sa qualité de Gérant de la Société;

Le Gérant a failli à son obligation de souscription du capital social;

Le Gérant est déclaré en faillite ou est devenu insolvable.

Dans ces cas ce dernier perd automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité. La Société n'est pas dissoute.

Si de ce fait, la Société ne comporte plus d'associé commandité, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs associés commandités nouveaux, soit pour modifier la forme de la Société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau.

Lorsque l'assemblée des actionnaires est convoquée ou reconvoquée conformément à la Loi, en vue de la modification des statuts de la Société, y compris l'article relatif à l'objet social, ou pour décider sur des matières pour lesquelles la Loi demande que les conditions nécessaires pour la modification des statuts soient respectées, le quorum sera égal à neuf dixièmes (9/10èmes) du total des actions de classe A et des actions de classe B.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois mai à 16.45 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 20. Convocation de l'Assemblée Générale. Les assemblées des actionnaires sont réunies sur convocation indiquant la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire devra également le cas échéant décrire toutes les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, contenir le texte des modifications concernant l'objet social ou la forme de la Société.

La convocation sera envoyée par lettre recommandée aux actionnaires au moins quinze jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, télégramme ou télécopie un mandataire lequel doit absolument être un actionnaire.

Le Gérant peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée

Art. 22. Procédure. L'assemblée générale sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par ce dernier.

Le Président de l'assemblée nommera le Secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur choisi parmi les actionnaires présent ou représentés. Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Prorogation. Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise. L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée générale. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le Président de l'assemblée, par le Secrétaire et par le Scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant et par un des membres du Conseil de Surveillance.

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. Aussitôt que possible après la clôture de l'exercice social, les Gérants fourniront aux actionnaires une copie des comptes annuels relatifs à l'exercice social écoulé.

Ces comptes annuels seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires analysera et, si elle le juge approprié, approuvera les comptes annuels.

Le Gérant fournira également aux actionnaires des comptes trimestriels non révisés.

Art. 27. Affectation des Bénéfices. Les bénéfices non consolidés révisés concernant un exercice social, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Il sera prélevé cinq pour cent sur les bénéfices nets ainsi déterminés pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices annuels nets distribuables. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la constitution ou le maintien d'un fonds de réserve (y compris des fonds de réserve pour faire face à des événements imprévus ou pour égaliser les dividendes) et la constitution de provisions.

Le Gérant peut procéder, dans les conditions fixées par la Loi, à un versement d'acomptes sur les dividendes. La gérance détermine le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Art. 28. Dissolution - Liquidation. Avec l'accord du Gérant, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les actionnaires au prorata de leur participation.

Art. 27. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi).

Troisième résolution

L'assemblée accepte la cessation des mandats des administrateurs actuels, Madame Luisella Moreschi, Madame Frédérique Vigneron et Madame Patricia Osieka et du commissaire aux comptes actuel, la société Gordale Marketing Limited leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

117525

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des membres du Conseil de Surveillance à trois.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme membres du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans à partir de maintenant:

Monsieur Marc Bodelet, juriste, demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

Madame Patricia Osieka, employée privée, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que les conditions de l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges résultant des présentes et qui incombent à la Société s'élèvent approximativement à la somme de

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. SCHONG, S. WOLTER, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33583. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120870/350.

(130146796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Soliciel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.200.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013120867/10.

(130146419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

SCIO-Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.233.

Die ordentliche Generalversammlung hat am 13. August 2013 beschlossen, Herrn Paul de Quant, wohnhaft Scheierhaff (EE00), L-5412 Luxembourg, bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2014 als ordentliches Mitglied in den Verwaltungsrat zu berufen.

Die ordentliche Generalversammlung hat ferner am 13. August 2013 KPMG Luxembourg S.à r.l. (RCS B149133), 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Wirtschaftsprüfer ernannt. Das Mandat ist befristet bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2014 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 20. August 2013.

Für die Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Als Verwaltungsgesellschaft des SCIO-Fund SICAV-FIS

Holger Emmel / Saskia Sander

Référence de publication: 2013120848/18.

(130146851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Saturn Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 129.576.

—
Extraits de résolutions:

1. Il résulte d'une résolution adoptée lors de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 30 mars 2012 que Monsieur Axel Grünewald, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 24 janvier 2012.

2. Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée des associés de la Société en date du 30 juillet 2012 que Monsieur Stefan De Prycker, né le 18 août 1971 à Sint-Niklaas, Belgique, résidant professionnellement à B-1652 Beersel, Frans De Greefstraat 39, Belgique, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} août 2013 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés décidant sur les comptes annuels au 30 septembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120847/16.

(130146692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Scope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.592.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Scope Investments S.à r.l., en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 20 août 2013, que les associés, après avoir entendu le rapport du commissaire, ont pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41469 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 124782 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:

c/o Cerberus Global Investments B.V., 32 Oude Utrechtseweg, 3743 KN Baarn, the Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2013120849/21.

(130146562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Starship Investments S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 106.199.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement en date du 31 juillet 2013 que:

- L'assemblée décide de constater la révocation aux fonctions d'administrateur, avec effet au jour de la présente assemblée de Monsieur Pierre DALL'ASPARAGO, né le 14 septembre 1945 à Piennes (France), demeurant à L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

- L'assemblée décide de nommer en remplacement avec effet immédiat, Monsieur Axel WEND, né le 04.12.1941 à Genève (Suisse), demeurant CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2013120872/17.

(130146136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Sucre Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 142.144.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SUCRE VERT SA qui s'est tenue au siège social de la société le 19 août 2013 que:

1. La société accepte la démission des administrateurs Monsieur Jérôme GARDIEN et de la société AFB International Consulting Sàrl avec effet immédiat.

2. La société décide de ne pas renommer de nouveaux administrateurs et de garder Monsieur Gérald POLIS comme administrateur unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour Sucre Vert S.A.

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2013120876/18.

(130146595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Subtone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.983.517,70.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.740.

—
Suite à une erreur reportée sur la notification enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 19 juillet 2013 sous la référence L130123002 veuillez prendre note de la correction suivante:

Le siège social de la Société est 11, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Subtone Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2013120844/16.

(130146671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Foxy Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 179.143.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 juillet 2013 que l'assemblée générale décide de créer deux (2) classes d'administrateurs A et B et qu'elle décide de nommer:

- Monsieur Joan Maria Diez Gonzalez, demeurant à Andorre Fener, 11 5-1 Andorra la Vella en tant qu'administrateur de catégorie A en remplacement de Monsieur Sébastien FEVE. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019;

- Monsieur Yannick Kantor et Madame Mayra Romero Torres, demeurant tous les deux professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg en tant qu'administrateurs de catégorie B. La durée de leur mandat reste inchangée.

Luxembourg, le 7 août 2013.
Pour avis sincère et conforme
Maître Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2013120557/20.

(130146635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Greenwich Data (Rochester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.986.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteenth, on the twenty-fourth day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Greenwich View (1) Limited", a company incorporated and existing under the Laws of the Isle of Man having its registered office at International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Isle of Man IM2 4RB, registered with the Register of Companies of the Isle of Man under number 009246V, owner of six million four hundred sixty eight thousand six hundred eighty three (6,468,683) shares (the "Sole Shareholder")

represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 23rd, 2013.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of "Greenwich Data (Rochester) S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKS, notary residing in Luxembourg, on March 9th, 2010, published in Mémorial C, number 884 of April 28th, 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 151.986.

The Articles of Incorporation have been amended by deed of Maître Henri HELLINCKS, notary residing in Luxembourg, on November 21st, 2011, published in the Mémorial C, number 95 of January 12th, 2012, and for the last time, by a deed of

Maître Henri HELLINCKS, notary residing in Luxembourg, on December 15th, 2011, published in the Mémorial C, number 460 of February 21st, 2012.

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company retroactive to June 30th 2013.

The subscribed capital of the company is set at six million four hundred sixty eight thousand six hundred eighty three Great Britain Pounds (GBP 6,468,683-), represented by six million four hundred sixty eight thousand six hundred eighty three (6,468,683) shares of one Great Britain Pounds (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as aforesaid, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the Board of Managers for its mandate up to this date.

That the Sole shareholder, represented as aforesaid, declares that the dissolution and liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at registered office of the Company.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69

(2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand three hundred seventy euro (EUR 1,370.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Greenwich View (1) Limited", une société constituée et régie par les lois de l'Île de Man, ayant son siège social à International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Isle of Man IM2 4RB, immatriculée près du Registre des Sociétés de l'Île de Man sous le numéro 009246V, propriétaire de six millions quatre cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-trois (6,468,683) parts sociales ("l'Associée Unique")

représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée «Greenwich Date (Rochester) S.à r.l.», avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 884 du 28 avril 2010,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151.986.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 95 du 12 janvier 2012, et pour la dernière fois, suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 460 du 21 février 2012.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet rétroactif au 30 juin 2013.

Le capital social de la société est de six millions quatre cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-trois Livres Sterling (6.468.683-GBP), représenté par six millions quatre cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-trois (6.468.683) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (1,-GBP), entièrement souscrites et libérées.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associée Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, au Conseil de Gérance pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare que la dissolution et liquidation de la Société sont clôturées et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à mille trois cent soixante-dix euros (1.370,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25/07/2013. Relation: LAC/2013/34773. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22/08/2013.

Référence de publication: 2013120570/118.

(130146708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

GP Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 695.055.750,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.041.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 12 août 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1^{er} août 2013, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Tobin Edward Finley, né le 1^{er} mai 1969 en Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Avenue Louise 149/24, 1050 Bruxelles, Belgique.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Anthony Paul, né le 21 mars 1963 à Waterloo, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 9b Metalls-trasse, 6300 Zug, Suisse.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

IV/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Timothy J. Berryman, né le 7 janvier 1972 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street NE, Atlanta, 30303, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique.

V/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Valérie Gobert, née le 9 octobre 1986 à Niederkorn, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2/4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Timothy J. Berryman, prénommé.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Paul Lamberts, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Valérie Gobert, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 août 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013120584/44.

(130146183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Gérance et Syndic de l'Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 2, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 100.213.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120576/10.

(130146508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Harmon Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.562.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 août 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1^{er} août 2013, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Tobin Edward Finley, né le 1^{er} mai 1969 en Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Avenue Louise 149/24, 1050 Bruxelles, Belgique.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Anthony Paul, né le 21 mars 1963 à Waterloo, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 9b Metalls-trasse, 6300 Zug, Suisse.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

IV/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Timothy J. Berryman, né le 7 janvier 1972 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street NE, Atlanta, 30303, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique.

V/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Valérie Gobert, née le 9 octobre 1986 à Niederkorn, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2/4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Timothy J. Berryman, prénommé.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Paul Lamberts, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Valérie Gobert, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 août 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013120596/44.

(130146151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Garmond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.275.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 août 2013.

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Sébastien Schaack de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat. L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Alfio Riciputo, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013120572/18.

(130146251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Galen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9557 Wiltz, 11, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 93.909.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013120571/10.

(130146527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

GL Europe Nottingham 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.679.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, not yet registered with Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mr. Philipp Metzschke, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GL Europe Nottingham 12 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is (i) the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, (ii) the holding of loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, claims, participations and sub-participations in bank debt and other debt of Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, real property, receivables and other collateral, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and (iii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), represented by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one Pound sterling (GBP 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, at which point decisions shall be validly approved in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders of the Company. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg by a class B Manager, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) class A manager and one (1) class B manager must be present or represented.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of a resolution. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, (ii) by the joint signature of two (2) class B managers (excluding, however, for the operation of the Company's bank accounts), or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Company within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand (12,000) shares issued have been subscribed by GL Europe RE1 Holdings S.a r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the Shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Richard Stabinsky, born in New York, USA on January 28th 1968, professionally residing at 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager; and

(ii) Tom Larkin, born in New Jersey, USA on February 21st 1964, professionally residing at 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager; and

(iii) Henry Saavedra, born in New York, USA on November 17th 1978, professionally residing at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as class B manager; and

(iv) Ramon van Heusden, born in Nijmegen, the Netherlands, on May 7th 1967, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager;

(v) Jorrit Cromptvoests, born in Voorst, the Netherlands, on May 16th 1976, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le treize août.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par Philipp Metzschke, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GL Europe Nottingham 12 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet (i) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, et (ii) la détention de prêts, instruments de dettes,

reconnaissances de dette, obligations, autres titres ou droits assimilés, avances, droits, participations et sous-participations de la dette bancaire et autres dettes d'une société luxembourgeoises ou d'une société étrangères agissant en tant que débiteur, emprunteur ou débiteur d'une obligation et autres instruments de dette et valeurs mobilières, qu'elles soient ou non sécurisées par des équipements, des biens meubles, immeubles, créance et autres garanties supplémentaires, émises ou assumés par les sociétés domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, ou ailleurs, (iii) l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000), représenté par douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas être actionnaires de la Société. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, composé au moins d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, initié au Luxembourg par un gérant de classe B, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, parmi lesquels doivent être présents ou représentés au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, pourvu qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ait voté en faveur de la décision. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, (ii) par la signature conjointe de deux (2) gérants de classe B (à l'exception de la gestion des comptes bancaires de la Société), ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la Société dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille (12.000) parts sociales émises ont été souscrites par GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille livres sterling (GBP 12.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Richard Stabinsky, né à New York, Etats-Unis, le 28 janvier 1968, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A; et

(ii) Tom Larkin, né à New Jersey, Etats-Unis, le 21 février 1964, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A; et

(iii) Henry Saavedra, né à New York, Etats-Unis, le 17 novembre 1978, résidant professionnellement à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;

(iv) Ramon van Heusden, né à Nijmegen, Pays-Bas, le 7 mai 1967, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et

(v) Jorrit Cromptvoests, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. METZSCHKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2013. Relation: LAC/2013/38328. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120578/539.

(130146328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Global Sports Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.074.336,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.461.

Par résolutions signées en date du 15 août 2013, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Zainir Bin Aminullah, avec adresse au No 23, Jalan Awan Larat U8/74, Bukit Jelutong, 40150 Shah Alam, Selangor, Malaisie, de son mandat de gérant, avec effet au 1^{er} juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013120568/13.

(130146302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Garena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.740.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2789 du 18 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Garena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013120564/14.

(130146599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Finderneft S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.872.

L'an deux mille treize, le premier août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société FINDERNEFT S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 19 octobre 2007 aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2684 du 26 octobre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 132872.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Nomination de ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 3.200 (trois mille deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, Panama, République de Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gentiane PREAUX, Myriam WAGNER, Sonia BOULARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2013. Relation GRE/2013/3271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013120550/65.

(130146624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Finacor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 33.421.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 août 2013

7^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe DESPRIET, industriel, né le 05 février 1951 à Kortrijk (Belgique), demeurant au 26/C Wolvendreef, B-8500 Kortrijk (Belgique) et de Monsieur Axel DESPRIET, administrateur de sociétés, né le 25 août 1979 à Kortrijk (Belgique), demeurant au 64A Koolmijnenkaal, B-1080 Sint-Jans-Molenbeek (Belgique). Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire, la société H.R.T. REVISION S.A., ayant son nouveau siège social au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINACOR HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013120549/19.

(130146721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Target Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 149.637.

L'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2013 a décidé de renouveler les mandats de Madame Petra Reinhard Keller ainsi que de Messieurs Jean-Paul Gennari et Eduard von Kymmel, en tant que membres du conseil d'administration de Target Selection.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalandersplatz, CH-8045 Zurich

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative (anciennement PricewaterhouseCoopers Sàrl), a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Sebastian Best / Daniel Breger

Référence de publication: 2013120213/24.

(130145781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Sushi House SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.538.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la Société tenu le 19 juillet 2013 que les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société:

- M. Cédric Gubert, né le 15 avril 1973, à Metz, France et résidant à 8 bis, avenue Rey de Foresta, F-95160 Montmancy; et

- M. Adrien Quoniam de Schompré, né le 8 septembre 1976, à Paris, France et résidant au 21, rue Darwin, B-1050 Ixelles, Belgique.

Leur mandat, qui prend effet au 24 juillet 2013, est à durée déterminée et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 afin de se prononcer sur les comptes annuels de l'année se clôturant le 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour Sushi House S.A.

Me Catherine Baflast

Référence de publication: 2013120207/21.

(130145961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Southern European Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.159.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 6 août 2013

En date du 6 août 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de KPMG Audit en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 6 août 2013;

- De nommer KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant pour siège social le 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 6 août 2013, son mandat expirant après l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Administrateur

Référence de publication: 2013120197/19.

(130145748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Tika S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.835.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels du 9 octobre 2009 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013120217/14.

(130145500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Thundercat S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.903.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 août 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

* Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

* Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

* Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013120216/23.

(130145841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Toro Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.342.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel / Eddy Perrier

Gérants

Référence de publication: 2013120221/11.

(130145476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

TBU-1 International S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 107.950.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 20 août 2013

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Mr Pierre Stemper, président du conseil d'administration;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naïm Gjonaj;
- Mr Nikos Stathopoulos;
- Mr Nicholas Hood.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2014, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme
TBU-1 International S.A.

Référence de publication: 2013120225/20.

(130145937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Tarinech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.086.075,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 119.282.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date de 20 août 2013 les cent mille huit cent soixante-et-une (100.861) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune ont été cédées à MI Global Private Equity Fund, L.P., une société en commandite simple (limited partnership) ayant son siège sociale au Walker House, Mary Street, KY-6908GT, Grand Cayman, Îles Caïmans, par Merrill Lynch Ventures L.P. 2001, une société en commandite simple (limited partnership) ayant son siège sociale au 1209, Orange Street, 19801 Delaware, Etats-Unis, et enregistrer auprès le chambre du commerce de Delaware sous la numéro 3294477.

Suite à cette cession, MI Global Private Equity Fund, L.P. est désormais l'associé unique de la Société détenant l'ensemble des quatre cent trois mille quatre cent quarante-trois (403.443) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013120224/18.

(130145901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

T.E.S.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 116.126.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social le 20 août 2013

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la Van CAUTER - SNAU-WAERT & CO Sàrl, ayant son siège social 80 Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire 2019 relative aux Comptes Annuels se clôturant le 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TESS S.A.

Référence de publication: 2013120211/16.

(130146053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

TBU-4 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 113.920.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 20 août 2013

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Mr Pierre Stemper, président du conseil d'administration;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naïm Gjonaj;
- Mr Nikos Stathopoulos;
- Mr Nicholas Hood.

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de la société Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2014, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme
TBU-4 International S.A.

Référence de publication: 2013120227/20.

(130145935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

TCA Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.933.

—
Extrait d'acte de cession de parts sociales sous seing privé de TCA Opportunity Holding S.à r.l.

En vertu d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé, signé le 26 juin 2013, Taconic Opportunity Fund L.P., une société à responsabilité limitée de droit des Îles Cayman, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée avec le registre des sociétés limitées des Îles Cayman avec le numéro MC-21564, a cédé toutes ses parts sociales qu'elle détient dans la société TCA Opportunity Holding S.à r.l. à Taconic Opportunity Master Fund L.P., une société à responsabilité limitée de droit des Îles Cayman, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée avec le registre des sociétés limitées des Îles Cayman avec le numéro MC-21565

Par conséquent Taconic Opportunity Master Fund L.P. détient toutes les parts sociales de la société TCA Opportunity Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 août 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013120229/21.

(130145789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Telovia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 10, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 137.460.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013120233/14.

(130145464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Via Com S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 56.945.

—
Auszug aus dembeschluss der Hauptversammlung abgehalten am 28. Juni 2013

Sitzverlegung

Die Hauptversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

Verwaltungsratsmitglieder

Die Hauptversammlung stellt die Änderung der beruflichen Anschrift aller Verwalter fest:

- Herr Nico HANSEN ist beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg,
- Herr Alain BARTHOLME ist beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg,
- Frau Sophie BATARDY, ist beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Rechnungskommissar

Die Hauptversammlung stellt die Sitzverlegung des Rechnungskommissars fest:

MGI FISOGEST SARL hat Ihren Sitz nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg verlegt.

Référence de publication: 2013119653/19.

(130145283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Networkers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 18, in den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 179.603.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le douze août

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

Ont comparu:

1. Monsieur Olivier ROOSENS, technicien informatique, né à Nivelles, le 13 octobre 1974, demeurant à B-4770 Amel, Heiderfeld 83;

agissant en son nom et au nom de

2. Monsieur Jean MUTSCH, dirigeant d'entreprise, né à Troisvierges, le 27 juin 1961, demeurant à L-9908 Troisvierges, 39, rue Joseph Conrad;

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

3. Monsieur Jens HEINEN, technicien informatique, né à Saint-Vith, le 21 janvier 1980, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Prümer Berg 6;

4. Monsieur Werner KESSELER, technicien informatique, né à Saint-Vith, le 17 octobre 1965, demeurant à B-4770 Born, Von Korff Strasse 8o;

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «NETWORKERS S.A.».

Art. 2. Le siège social est à Troisvierges.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour compte propre ou pour le compte de tiers les activités et services commerciaux.

La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise informatique, l'entretien, la vente et la réparation, de hardware, de P.C., de réseaux informatiques.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

Elle peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social, et participer à une telle activité de quelque façon que ce soit.

Elle peut participer dans ou fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières, et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille EUROS (31.000,00.-) euros libéré à concurrence de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00.-€), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix EUROS (310,00.-€) chacune.

Les actions sont nominatives.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles, et révocables à tout moment.

Si la société ne comporte qu'un actionnaire unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus un actionnaire il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Dans le cas de l'administrateur unique, celui-ci exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Dans le cas de trois administrateurs le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature individuelle de l'un des administrateurs.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 17.00 heures de chaque année au siège social de la société, ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier, et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2014.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

Art. 19. L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Souscription et Libération

Art. 22. Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) Monsieur Olivier ROOSENS, préqualifié, vingt-cinq actions	25 actions
2) Monsieur Werner KESSELER, préqualifié, vingt-cinq actions	25 actions
3) Monsieur Jens HEINEN, préqualifié, vingt-cinq actions	25 actions
4) Monsieur Jean MUTSCH, préqualifié, vingt-cinq actions	<u>25 actions</u>
Total:	100 actions

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de trente-huit virgule soixante-dix pourcents (38,70%) soit la somme de douze mille Euros (12.000,00.-€) qui est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition générale

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Evaluation des Frais

Art. 24. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante EUROS (1.350,00.-€).

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant 12.000,00.-€ du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans:
 - Monsieur Olivier ROOSENS, prénommé
 - Monsieur Jens HEINEN, prénommé
 - Monsieur Werner KESSELER, prénommé
- 3)- Est nommé administrateur-délégué de la société, pour une durée de six ans, Monsieur Olivier ROOSENS, prénommé.

4)- La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

5) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, Monsieur Jean MUTSCH, prénommé.

6) Le siège social est fixé à L-9911 Troisvierges - 18, in den Allern.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont tous signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Roosens, Heinen, Kessler, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 13 août 2013. Relation: CLE/2013/870. Reçu soixante-quinze euros = 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre aux Firmes.

Clervaux, le 19 août 2013.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2013119679/151.

(130144984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Massawa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 160.519.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 22 août 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur René SCHLIM, Administrateur, employé privé, 55, cité Aischdall, L-8480 Eischen;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 22 août 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Pour MASSAWA S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013120719/23.

(130146652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

La Formica, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 29, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 34.373.

—
EXTRAIT

Monsieur Mimmo BRUGETTI, gérant, déclare par la présente, que son adresse est la suivante:
21, Domaine Kierchepad, L-3357 Leudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2013.

Pour LA FORMICA SARL

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2013116188/15.

(130140913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.